

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

Objet :

CDG 34

**Renouvellement Mission
« Délégué à la Protection
des Données »**

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Julien RIBES.

Procurations : Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Marie CHOLLET à M. René COUSIN, M. Claude VIDAL à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO à M. Julien RIBES, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Solène PELLE à Mme Marie-Jeanne MULLER.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Béatrice RIERA

Début de séance : 18h30

N° : D-2023-02-06-02

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018 n° D-2018-12-11-03 décidant de l'adhésion de la commune à la mission « Délégué de Protection des Données » proposée par le CDG 34 qui s'est terminée fin 2022 et indique qu'il y aurait lieu de renouveler l'adhésion pour une durée de 4 ans afin de rester en conformité avec le RGPD qui lutte contre la profusion frauduleuse des données à caractère personnel.

Le tarif journalier d'un délégué à la protection des données est de 250 €. Pour une commune de 500 à 5 000 habitants, 3 à 4 jours sont nécessaires la 1^{ière} année puis 1.5 à 2 jours les années suivantes. Ce tarif est réactualisé chaque année par délibération du conseil d'administration du CDG 34.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des présents + 6 procurations, les termes de la convention d'adhésion à la mission de délégué à la protection des données présentée,

Approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune à la mission « Délégué de Protection des Données » proposée par le CDG 34 et,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente, jointe en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Affiché le **10 FEV. 2023**
ID : 034-213401359-20230206-D2023_02_06_002-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **- 8 FEV. 2023**
Et publication ou notification
Du **10 FEV. 2023**
Le Maire :

La Secrétaire,



Béatrice RIERA

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

